

Les limites de la gratuité prétendument sociale...

écrit par Christine Tasin | 11 avril 2013



Le Musée du Louvre en fait les frais. Hier il a été fermé, les employés ayant exercé leur droit de retrait, exaspérés par la présence et l'activité incessante des pickpockets qui s'en prennent aux touristes mais aussi à eux.

Selon la déléguée syndicale Christelle Guyader (SUD), «les agents expriment un ras-le-bol. Ils viennent parfois la peur au ventre au travail parce qu'ils se trouvent confrontés à des bandes organisées de pickpockets qui sont de plus en plus agressifs dont des mineurs, qui entrent gratuitement dans le musée et qui même interpellés par la police reviennent quelques jours plus tard».

Même Sud le dit. On se contentera de pointer ci-dessous la liste des bénéficiaires de la gratuité au Musée du Louvre. S'il est louable de permettre à tous de bénéficier de la culture, on ne dira jamais assez à quel point la gratuité est contraire à l'égalité et permet à des gens sans foi ni loi d'entrer dans des lieux qui ne les intéressent pas pour perturber, voler etc.

Il en est pour les musées comme pour l'électricité, l'eau, le gaz etc. La véritable égalité c'est que le pack culture,

comprenant une ou deux entrées par an au Louvre fasse partie des allocations ou aides versées ; ça n'est pas que chacun ait un traitement à part, particulier, avec son justificatif etc. Ensuite il appartient à chacun de faire ses choix. Si le musée est important pour lui il fumera moins de cigarettes, il marchera un peu plus au lieu d'utiliser le ticket de métro... J'ai connu des gens d'une pauvreté absolue qui, pourtant, achetaient des livres, pour eux et leurs enfants, quitte à ne pas manger de viande tous les jours. Ils étaient sereins et équilibrés et ne se plaignaient pas.

Mais ce n'est pas avec le gouvernement que nous avons que nous aurons des mesures de ce genre... Ils vont promettre quelques agents de plus, proposer des aménagements d'emploi du temps ou des primes de risques aux agents mais ne toucheront pas à l'essentiel, j'en fais le pari.

La gratuité d'accès aux collections permanentes du musée du Louvre et au musée Eugène-Delacroix est accordée, sur présentation d'un justificatif en cours de validité, pour :

- les moins de 18 ans
- les jeunes de 18 à 25 ans résidents dans l'un des pays de l'Espace Economique Européen
- les enseignants titulaires du Pass Éducation
- les enseignants en histoire des arts, histoire de l'art, arts plastiques, arts appliqués, en activité, sur présentation d'un justificatif mentionnant la matière enseignée
- les artistes plasticiens affiliés à la Maison des Artistes et à l'AIAP (Association internationale des arts plastiques)
- les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux (justificatif daté de moins d'un an)
- les visiteurs handicapés et leur accompagnateur.

Christine Tassin